



Modification de droit commun n°3 du
Plan Local d'Urbanisme

Commune de Plogonec

Etude au cas par cas

Annexe 1 - Auto-évaluation

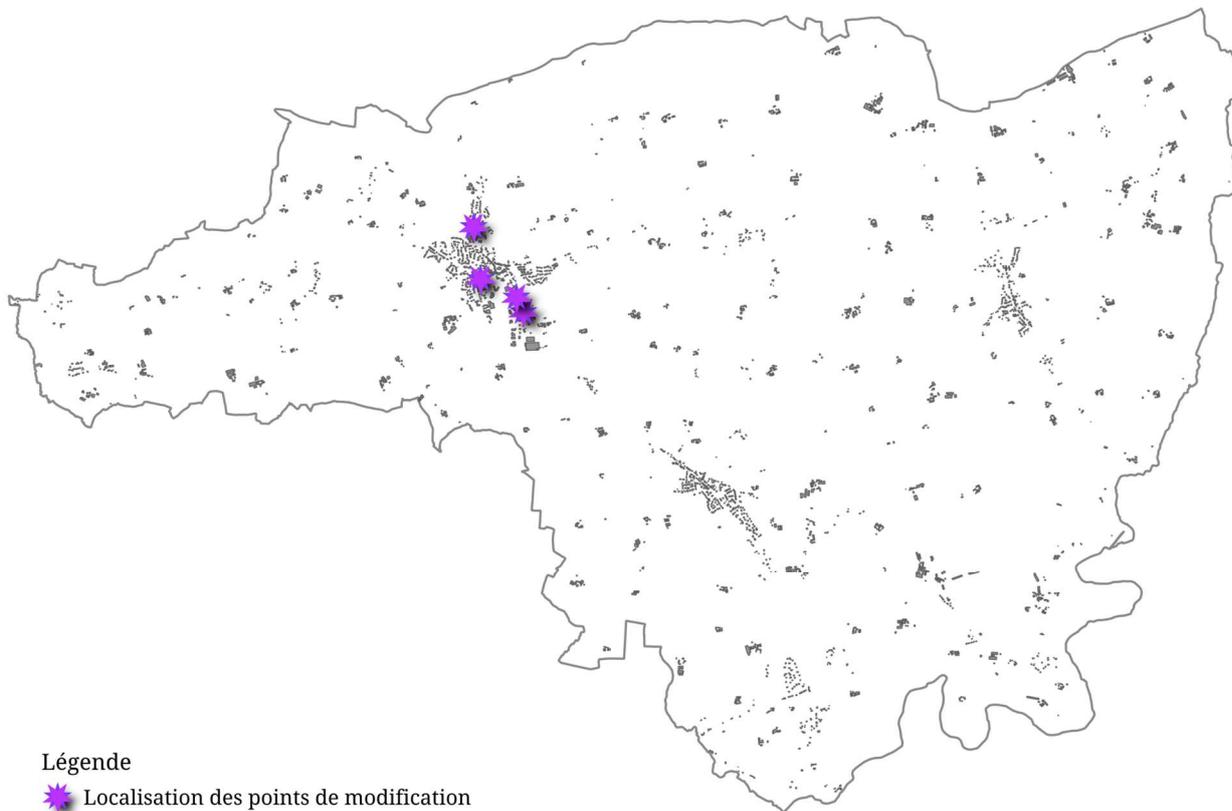


Sommaire

| | |
|---|----|
| Localisation des différents points de modification | 3 |
| Analyse des incidences potentielles sur l'environnement de chaque point de modification | 4 |
| Synthèse des incidences potentielles – conclusion | 21 |



Localisation des différents points de modification



Légende

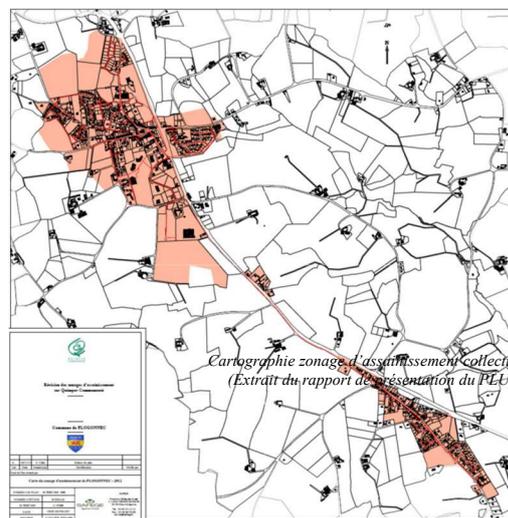
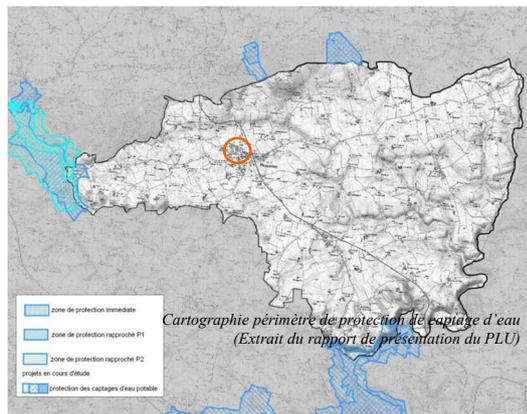
 Localisation des points de modification

Analyse des incidences potentielles sur l'environnement de chaque point de modification

| Point de modification n°1 : Délimitation d'une zone Uhb et élargissement du périmètre de diversité commercial Secteur de l'EHPAD | | |
|--|---|--------------------|
| Zonage et vocation proposé dans le cadre de la modification du PLU | | |
| Uhb : Zone urbaine à vocation d'habitat et activité compatibles, caractérisée par un habitat dense à moyennement dense, en ordre continu ou discontinu | | |
| Zonage du document en vigueur | | |
| Ue : Zone urbaine destinée aux équipements publics ou privés d'intérêt général (sport, loisirs, équipements scolaires, équipements de type socio-culturel, sociales et médico-sociales, épuration des eaux usées...) | | |
| Objectif recherché | | |
| Il s'agit de permettre la création d'un pôle de santé (projet porté par l'OPAC) au niveau du secteur de l'EHPAD, ayant vocation à rassembler divers professionnels de santé en centralité de Plogonnec. En complément de cet équipement de santé, l'OPAC souhaite créer des logements (nécessaire afin d'aboutir à un équilibre financier des opérations mixtes), en y appliquant une densité de 20 logements/ha (soit accueil de 6 logements). Le zonage Ue n'autorise pas les logements sur ce secteur. Le zonage est donc modifié (classement en zone Uhb). Aussi, la commune souhaite étendre le périmètre de diversité commerciale à une partie du secteur afin de permettre l'implantation de commerces. | | |
| Contexte écologique et enjeux in situ | | |
| Occupation du sol et consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers | <p>Le secteur est occupé par les bâtiments de l'EHPAD, son parking et son bassin de rétention, ainsi que des voiries.</p> <p>Il est situé au sein d'un tissu déjà urbanisé, il n'est donc pas question de consommer des espaces NAF. L'objectif étant d'optimiser l'occupation du sol sur le secteur ciblé.</p> | |
| | | Impact positif |
| Situation par rapport à des zonages environnementaux réglementaires ou d'inventaire | <p>Aucun zonage environnemental réglementaire ou d'inventaire n'est identifié sur le secteur.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 24 km au Nord depuis le centre-bourg. Il s'agit du Complexe du Menez Hom (FR5300014).</p> <p>La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 10 km au Nord-Ouest depuis le centre-bourg. Il s'agit de la Côte de Trefeuntec (530015125).</p> | |
| | | Impact nul |
| Situation par rapport aux zones humides et aux cours d'eau | <p>Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du périmètre du secteur.</p> <p>La zone humide et le cours d'eau les plus proches se trouvent à environ 40 m de la pointe Sud-Est de la zone.</p> | |
| | | Impact très faible |

| | | | |
|--|---|--|----------------------------------|
| <p>Situation par rapport à la Trame Verte et Bleue (TVB)</p> | <p>Etant localisé dans le tissu urbain, le secteur se trouve détaché de la TVB et n'impacte donc pas les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.</p> | <p>Corridors écologiques Réservoirs de biodiversité (Territoire +)</p> | <p><i>Impact très faible</i></p> |
| <p>Intérêt écologique de la zone – milieux naturels et biodiversité</p> | <p>Milieu artificialisé. Pas d'intérêt écologique.</p> | | <p><i>Impact très faible</i></p> |
| <p>Contexte paysager et urbain</p> | | | |
| <p>Localisation</p> | <p>Le secteur est localisé au Nord du centre-bourg de Plogonnec. Il est bordé en façade Nord par de l'habitat pavillonnaire et au Sud par un foyer de vie. A l'Ouest s'étendent des terres agricoles et à l'Est une prairie classée en zone 1AUH.</p> | | <p><i>Impact très faible</i></p> |
| <p>Servitude des monuments historiques</p> | <p>Le secteur est localisé en partie au sein du périmètre de protection de l'église Saint-Thurien, située dans le cœur de bourg et classée monument historique par un arrêté daté du 28 octobre 1922, avec les murs, l'arc et les portes du cimetière qui l'entourent.</p> <p>Néanmoins, le secteur est situé en contre-bas du bourg et est séparé de l'église par plusieurs constructions ainsi que d'un linéaire boisé en bordure Sud de l'EHPAD. Pas de covisibilité entre le secteur visé et le MH.</p> | <p>Capture d'écran – Périmètre de protection de l'église Saint-Thurien (Géoportail de l'urbanisme)</p> | <p><i>Impact nul</i></p> |
| <p>Zones de présomption de prescription archéologique</p> | <p>Aucune zone délimitée sur le secteur.</p> | | <p><i>Impact nul</i></p> |

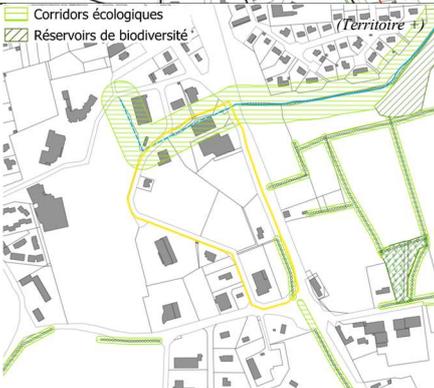
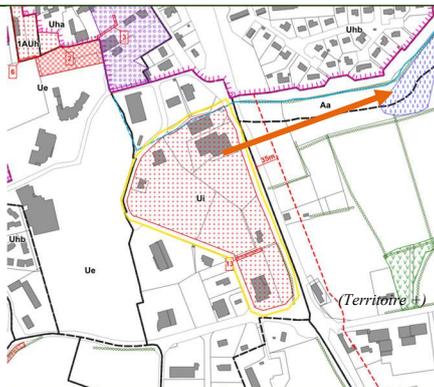
| Réseaux | | |
|---|---|-----------------------------|
| <p>Incidence sur l'eau potable</p> | <p>La production et la distribution de l'eau potable sur la commune de Plogonnec relève de la compétence de la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO). Selon les prélèvements réalisés en 2015, l'étude indique que l'eau distribuée présente une bonne qualité bactériologique.</p> <p>Le secteur a pour objet l'implantation d'un pôle de santé et d'environ 6 logements à proximité de l'EHPAD, au Nord du centre-bourg. Les réseaux d'eau potable étant présents, il s'agira de rattacher ces constructions au réseau.</p> <p>Par une lettre du 12/06/2023 adressée à la commune de Plogonnec, QBO a attesté la possibilité de fournir une quantité d'eau potable nécessaire pour 250 logements supplémentaires.</p> <p>Aussi, le secteur n'est pas identifié au sein d'un périmètre de protection de captage d'eau (cf. ci-contre extrait cartographique du rapport de présentation).</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Incidence sur la gestion des eaux pluviales</p> | <p>De la même manière que pour l'ensemble des opérations d'urbanisme et aménagements réalisés sur la commune de Plogonnec, les eaux pluviales seront gérées par une infiltration à la parcelle. D'autre part, le bassin de rétention de l'EHPAD étant aujourd'hui surdimensionné, le nouveau secteur pourra éventuellement s'y raccorder.</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Incidence sur l'assainissement</p> | <p>L'assainissement collectif est une compétence de QBO. Le zonage d'assainissement collectif couvre le centre-bourg et notamment le secteur de l'EHPAD (cf. ci-dessous extrait cartographique du rapport de présentation).</p> <p>Les eaux collectées sont traitées au sein de 2 stations d'épuration sur la commune (au Bourg et au lieu-dit de Saint-Albin).</p> <p>La STEP du Bourg de Plogonnec a une capacité de 2 500 équivalents habitant (EH). En 2021, la charge maximale en entrée est de 1 398 EH.</p> <p>QBO a également indiqué dans sa lettre du 12/06/2023, que « les charges hydrauliques et organiques moyennes de la STEP sont respectivement de 40 et 41% de la charge nominale. Le dispositif de traitement est donc en capacité de supporter 250 logements supplémentaires. »</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |



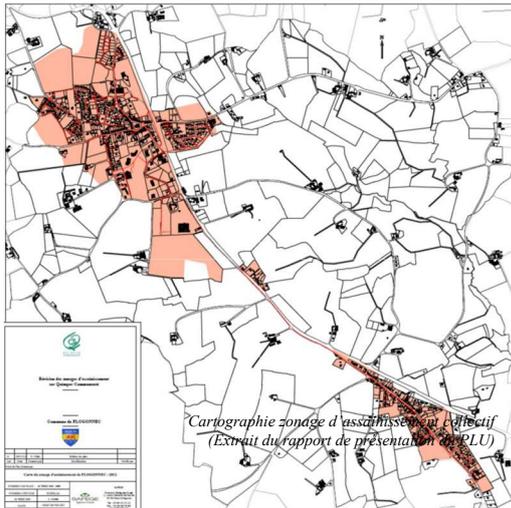


| | | |
|--|---|---------------------------|
| Consommation d'énergie | <p>L'aménagement d'un nouvel équipement médical et la construction de 6 logements va forcément impacter la consommation d'énergie (augmentation de la demande énergétique (chauffage, éclairage...), consommation en énergies fossiles due aux déplacements...).</p> <p>Néanmoins, Plogonnec s'inscrit dans un aménagement du territoire durable (cf. <i>Rubrique 4.2.3 du formulaire de saisine de la MRAE</i>).</p> <p>Les impacts négatifs sont ainsi compensés par les économies de foncier. De plus, l'orientation des constructions constitue un levier pour une gestion optimale de l'énergie.</p> | <i>Impact très faible</i> |
| Changement climatique | <p>Le secteur concerné ne croise pas de milieux naturels à forts enjeux écologiques (zones humides, réservoirs bocagers, milieux naturels remarquables, etc.). Par la préservation de leurs services écosystémiques (rétention/infiltration des eaux pluviales...), le projet tend donc vers une adaptation voire atténuation du réchauffement climatique et de ses conséquences.</p> <p>Aussi, la situation au sein du tissu urbanisé du bourg permet de limiter les déplacements motorisés au profit des modes actifs de déplacements, favorisés notamment par la présence de liaisons douces à proximité immédiate du secteur.</p> | <i>Impact très faible</i> |
| Incidences prévisibles notables liées au présent point de modification | | |
| <p>La densification de ce secteur va entraîner le développement d'un secteur déjà inscrit dans un tissu urbanisé, ne présentant aucun intérêt écologique de par son caractère artificialisé et son éloignement du patrimoine naturel.</p> <p>L'urbanisation projetée sur le secteur de l'EHPAD à Plogonnec ne sera pas de nature à créer des incidences notables sur l'environnement et le paysage, et ne saurait soumettre les personnes et les biens à de nouveaux risques.</p> | | |

| Point de modification n°2 : Création d'une OAP Secteur ZAE Bouteffelec Nord | | |
|--|---|--------------------|
| Zonage et vocation proposé dans le cadre de la modification du PLU | | |
| Ui : Zone urbaine destinée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux | | |
| Zonage du document en vigueur | | |
| Ui : Zone urbaine destinée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux | | |
| Objectif recherché | | |
| La ZAE de Bouteffelec dispose encore de surfaces non bâties et donc disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises. Il s'agit ainsi de délimiter une OAP sur une portion de la moitié Nord de la ZAE afin de maîtriser l'aménagement du secteur et éviter l'enclavement de ces parcelles. | | |
| Contexte écologique et enjeux in situ | | |
| Occupation du sol et consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers | <p>Le secteur est occupé à ce jour par 3 entreprises, une maison individuelle ainsi qu'un logement de fonction lié à l'entreprise de travaux publics.</p> <p>Les 2 parcelles disponibles sont localisées sur la façade Est du secteur. Ce sont toutes deux des parcelles enherbées.</p> <p>Ce secteur étant situé au sein d'un tissu déjà urbanisé, il n'est donc pas question de consommer des espaces NAF. L'objectif étant d'optimiser l'occupation du sol sur le secteur ciblé.</p> | Impact positif |
| Situation par rapport à des zonages environnementaux réglementaires ou d'inventaire | <p>Aucun zonage environnemental réglementaire ou d'inventaire n'est identifié sur le secteur.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 24 km au Nord depuis le centre-bourg. Il s'agit du Complexe du Menez Hom (FR5300014).</p> <p>La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 10 km au Nord-Ouest depuis le centre-bourg. Il s'agit de la Côte de Trefeuntec (530015125).</p> | Impact nul |
| Situation par rapport aux zones humides et au cours d'eau | <p>Un cours d'eau intermittent s'écoule au Nord du secteur.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du périmètre du secteur.</p> <p>La zone humide la plus proche se trouve à environ 200 m à l'Est de la zone.</p> | Impact très faible |
| Situation par rapport à la Trame Verte et Bleue (TVB) | <p>Un corridor écologique rattaché au cours d'eau intermittent est identifié au Nord du secteur. Toutefois, le Nord étant déjà urbanisé, les nouvelles constructions qui s'implanteront sur le reste de la zone n'auront donc pas pour effet d'impacter ce milieu.</p> <p>La RD63 constitue un élément fragmentant entre la zone à aménager et les autres corridors et réservoirs de biodiversité.</p> <p>Les impacts prévisibles sur la TVB seront donc faibles.</p> | Impact faible |

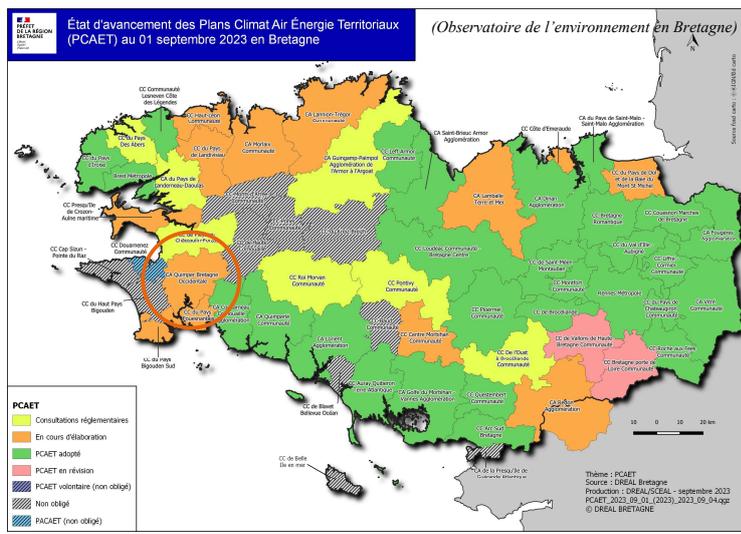


| | | |
|---|---|-----------------------------|
| <p>Incidence sur la gestion des eaux pluviales</p> | <p>De la même manière que pour l'ensemble des opérations d'urbanisme et aménagements réalisés sur la commune de Plogonnec, les eaux pluviales seront gérées par une infiltration à la parcelle.</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Incidence sur l'assainissement</p> | <p>L'assainissement collectif est une compétence de QBO. Le zonage d'assainissement collectif couvre le centre-bourg et notamment le secteur de l'EHPAD (cf. ci-dessous extrait cartographique du rapport de présentation).</p> <p>Les eaux collectées sont traitées au sein de 2 stations d'épuration sur la commune (au Bourg et au lieu-dit de Saint-Albin).</p> <p>La STEP du Bourg de Plogonnec a une capacité de 2 500 équivalents habitant (EH). En 2021, la charge maximale en entrée est de 1 398 EH.</p> <p>QBO a également indiqué dans sa lettre du 12/06/2023, que « les charges hydrauliques et organiques moyennes de la STEP sont respectivement de 40 et 41% de la charge nominale. Le dispositif de traitement est donc en capacité de supporter 250 logements supplémentaires. »</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Risques, santé et nuisances</p> | | |
| <p>Présence de risques et nuisances</p> | <p>Risque inondation : Nul. Aléa inondation par remontée de nappe : Moyenne. Risque mouvement de terrain : Nul. Risque retrait et gonflement des argiles : une partie du secteur, à l'Ouest, est concernée par un risque faible (cf. capture d'écran ci-dessous). Risque incendie : Nul. Risque sismique : Faible. Risque radon : Important. Nuisances : Aucune.</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Présence de sols pollués</p> | <p>Le secteur n'est pas localisé sur des sites ou sols (potentiellement) pollués (BASOL) et ne concerne pas un ancien site industriel ou activité de services (BASIAS). L'établissement inscrit dans BASIAS le plus proche se situe à environ 116 m au Nord du secteur. Il s'agit d'un garage (atelier, mécanique et soudure) et d'une ancienne station-service.</p> | <p><i>Impact nul</i></p> |



Air, énergie et climat

PCAET CA Quimper Bretagne Occidentale - *en cours d'élaboration*



Impact nul

Qualité de l'air et émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

La qualité de l'air est présumée bonne dans l'ensemble sur le territoire communal (*selon les données des stations de mesures (Pommiers et Zola) de Quimper*).

L'optimisation de l'occupation foncière dans l'enveloppe urbaine du bourg de Plogonnec limite les possibilités de construire en extension et donc l'installation de nouvelles activités économiques qui peuvent par leurs activités (transports de marchandises...) engendrer une pollution de l'air. De plus, la présence de liaisons douces à proximité du secteur et la création d'une nouvelle au Nord de la zone permettra de réduire les déplacements motorisés.

Impact très faible

Consommation d'énergie

L'implantation de nouvelles activités économiques va indéniablement impacter la consommation d'énergie (augmentation de la demande énergétique (chauffage, éclairage...), consommation en énergies fossiles due aux déplacements...).

Néanmoins, Plogonnec s'inscrit dans un aménagement du territoire durable (*cf. Rubrique 4.2.3 du formulaire de saisine de la MRAE*).

Les impacts négatifs sont ainsi compensés par les économies de foncier. De plus, une bonne orientation des constructions permettra une gestion optimale de l'énergie.

Impact très faible

Changement climatique

Le secteur concerné ne croise pas de milieux naturels à forts enjeux écologiques (zones humides, réservoirs bocagers, milieux naturels remarquables, etc.). Par la préservation des services écosystémiques de ces milieux (rétention/infiltration des eaux pluviales...), le projet tend donc vers une adaptation voire atténuation du réchauffement climatique et de ses conséquences.

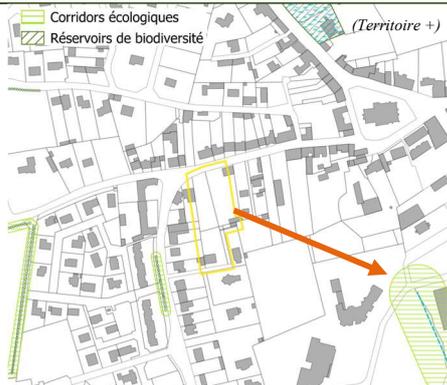
Aussi, la situation en continuité du bourg permet de limiter les déplacements motorisés au profit de moyens de modes de déplacement actifs, favorisés par la présence de liaisons douces

Impact faible

Incidences prévisibles notables liées au présent point de modification

L'accueil de nouvelles entreprises au sein de la ZAE de Bouteffelec implique la densification d'un secteur déjà urbanisé qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier. La zone présente toutefois des talus et linéaires bocagers qu'il serait intéressant de conserver à des fins de transition paysagère et d'habitats pour les espèces d'oiseaux notamment.

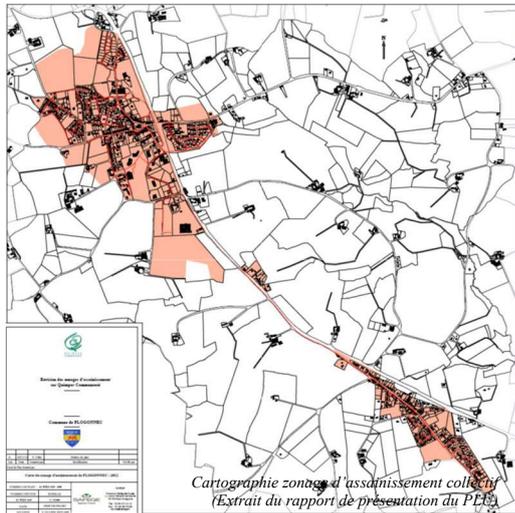
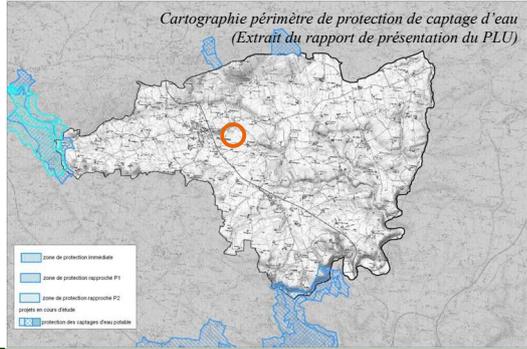
L'urbanisation projetée sur le secteur ZAE Bouteffelec Nord à Plogonnec ne sera pas de nature à créer des incidences notables sur l'environnement et le paysage, et ne saurait soumettre les personnes et les biens à de nouveaux risques.

| Point de modification n°3 : Création d'une OAP et délimitation d'une zone 1AUH Secteur Venelle des Hortensias | | |
|--|--|--|
| Zonage et vocation proposé dans le cadre de la modification du PLU | | |
| Uhb : Zone urbaine à vocation d'habitat et activité compatibles, caractérisée par un habitat dense à moyennement dense, en ordre continu ou discontinu | | |
| Zonage du document en vigueur | | |
| (Sur la moitié Sud de la zone) Uhb : Zone urbaine à vocation d'habitat et activité compatibles, caractérisée par un habitat dense à moyennement dense, en ordre continu ou discontinu | | |
| (Sur la moitié Nord de la zone) 1Auh : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat et activités compatibles | | |
| Objectif recherché | | |
| Le secteur Venelle des Hortensias constitue une dent creuse au sein du centre-bourg de la commune de Plogonnec, que la collectivité souhaite densifier. Cette zone a vocation à accueillir une résidence sénior sur la moitié Nord (1Auh) et deux logements sur la moitié Sud (Uhb). | | |
| Contexte écologique et enjeux in situ | | |
| Occupation du sol et consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers | <p>Le secteur est occupé par le jardin de l'habitation attenante à l'Est de la zone, ainsi que par un espace enherbé, longé par la venelle des Hortensias, ainsi qu'un ancien hangar au Sud.</p> <p>Etant situé au sein du tissu ancien du bourg, ce secteur n'a pas vocation à consommer des espaces NAF. L'objectif étant de densifier l'espace urbanisé au sein duquel le site ciblé s'inscrit.</p> |  <p style="text-align: right;"><i>Impact positif</i></p> |
| Situation par rapport à des zonages environnementaux réglementaires ou d'inventaire | <p>Aucun zonage n'est identifié sur le secteur.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 24 km au Nord depuis le centre-bourg. Il s'agit du Complexe du Menez Hom (FR5300014).</p> <p>La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 10 km au Nord-Ouest depuis le centre-bourg. Il s'agit de la Côte de Trefeuntec (530015125).</p> | <i>Impact nul</i> |
| Situation par rapport aux zones humides et au cours d'eau | <p>Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du périmètre du secteur.</p> <p>La zone humide la plus proche se trouve à environ 300 m au Nord-Est de la zone.</p> | <i>Impact nul</i> |
| Situation par rapport à la Trame Verte et Bleue (TVB) | <p>Aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité n'est identifié sur la zone.</p> <p>Le corridor écologique le plus proche est localisé à 250 m à l'Est de la zone.</p> |  <p style="text-align: right;"><i>Impact très faible</i></p> |

| | | |
|--|--|----------------------------------|
| <p>Intérêt écologique de la zone – milieux naturels et biodiversité</p> | <p>Parcelle enherbée ne présentant pas de réel intérêt écologique. Présence de haies en façade Ouest, liées aux habitations attenantes.</p> <p>Pas d'intérêt écologique</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;"> <i>Venelle des Hortensias vue du Nord (Territoire +)</i> <i>Venelle des Hortensias vue du Sud (Territoire +)</i> </p> | <p><i>Impact très faible</i></p> |
| <p>Contexte paysager et urbain</p> | | |
| <p>Localisation</p> | <p>Le secteur est localisé à l'Ouest du cœur de bourg de Plogonnect. Il est cerné par des maisons individuelles. En façade Nord-Ouest, est présent un coiffeur et à l'Ouest le foyer communal. Il est longé au Nord par la RD 39 (rue de Douarnenez) qui est la rue principale traversant le bourg de la commune d'Est en Ouest. La mise en place d'une OAP permettra d'assurer une meilleure insertion paysagère et urbaine des futurs aménagements.</p> | <p><i>Impact positif</i></p> |
| <p>Servitude des monuments historiques</p> | <p>Le secteur est localisé entièrement au sein du périmètre de protection de l'église Saint-Thurien, située dans le cœur de bourg et classée monument historique par un arrêté daté du 28 octobre 1922, avec les murs, l'arc et les portes du cimetière qui l'entourent.</p> <p>Le clocher est visible depuis certaines parties du secteur. Il est parfois couvert par les habitations environnantes et les haies.</p> <p>Les autorisations d'urbanisme seront soumises à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Zones de présomption de prescription archéologique</p> | <p>Aucune zone délimitée sur le secteur.</p> | <p><i>Impact nul</i></p> |



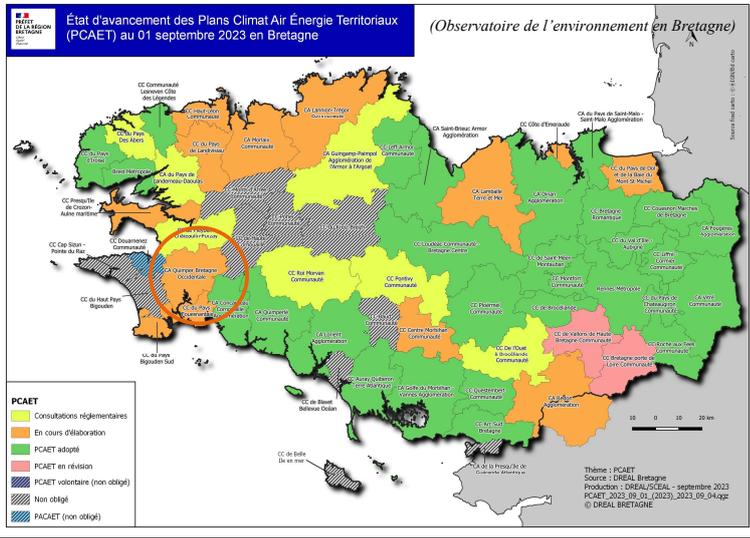
| Réseaux | | |
|--|---|---------------|
| Incidence sur l'eau potable | <p>La production et la distribution de l'eau potable sur la commune de Plogonnec relève de la compétence de la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO). Selon les prélèvements réalisés en 2015, l'étude indique que l'eau distribuée présente une bonne qualité bactériologique.</p> <p>Le secteur a pour objet la construction d'une résidence sénior ainsi que de deux logements.</p> <p>Par une lettre du 12/06/2023 adressée à la commune de Plogonnec, QBO a attesté la possibilité de fournir une quantité d'eau potable nécessaire pour 250 logements supplémentaires.</p> <p>Aussi, le secteur n'est pas identifié au sein d'un périmètre de protection de captage d'eau (cf. ci-contre extrait cartographique du rapport de présentation).</p> | Impact faible |
| Incidence sur la gestion des eaux pluviales | <p>De la même manière, que pour l'ensemble des opérations d'urbanisme et aménagements réalisés sur la commune de Plogonnec, les eaux pluviales seront gérées par une infiltration à la parcelle.</p> | Impact faible |
| Incidence sur l'assainissement | <p>L'assainissement collectif est une compétence de QBO. Le zonage d'assainissement collectif couvre le centre-bourg et notamment le secteur de l'EHPAD (cf. ci-dessous extrait cartographique du rapport de présentation).</p> <p>Les eaux collectées sont traitées au sein de 2 stations d'épuration sur la commune (au Bourg et au lieu-dit de Saint-Albin).</p> <p>La STEP du Bourg de Plogonnec a une capacité de 2 500 équivalents habitant (EH). En 2021, la charge maximale en entrée est de 1 398 EH.</p> <p>QBO a également indiqué dans sa lettre du 12/06/2023, que « les charges hydrauliques et organiques moyennes de la STEP sont respectivement de 40 et 41% de la charge nominale. Le dispositif de traitement est donc en capacité de supporter 250 logements supplémentaires. »</p> | Impact faible |



| Risques, santé et nuisances | | |
|--|--|-----------------------------|
| <p>Présence de risques et nuisances</p> | <p>Risque inondation : Nul. Aléa inondation par remontée de nappe : Moyenne. Risque mouvement de terrain : Nul. Risque retrait et gonflement des argiles : Nul Risque incendie : Nul. Risque sismique : Faible. Risque radon : Important. Nuisances : Aucune.</p> | <p><i>Impact faible</i></p> |
| <p>Présence de sols pollués</p> | <p>Le secteur n'est pas localisé sur des sites ou sols (potentiellement) pollués (BASOL) et ne concerne pas un ancien site industriel ou activité de services (BASIAS). L'établissement inscrit dans BASIAS le plus proche se situe à environ 235 m à l'Est du secteur. Il s'agit d'une ancienne station-service (BRE2903066).</p> | <p><i>Impact nul</i></p> |

Air, énergie et climat

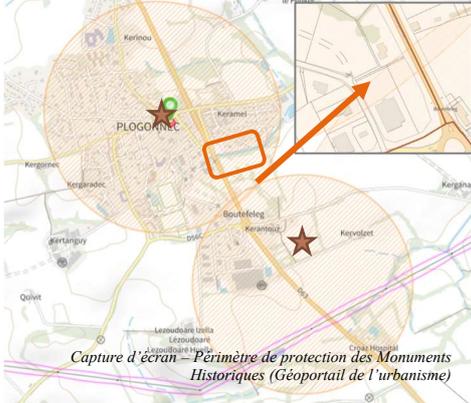
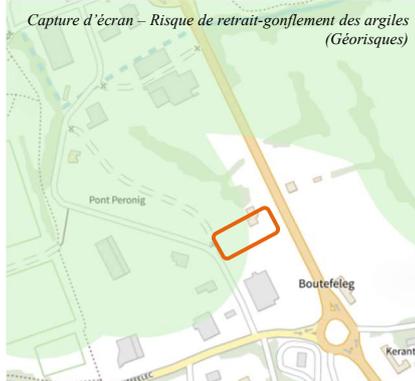
| | | |
|--|--|----------------------------------|
| <p>PCAET CA Quimper Bretagne Occidentale – <i>en cours d'élaboration</i></p> | | |
| <p>Qualité de l'air et émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</p> | <p>La qualité de l'air est présumée bonne dans l'ensemble sur le territoire communal (<i>selon les données des stations de mesures (Pommiers et Zola) de Quimper</i>). L'optimisation de l'occupation foncière dans le bourg limite les possibilités de construire en extension et donc l'installation de nouveaux habitants qui peuvent par leurs activités (déplacement en voiture...) engendrer de la pollution de l'air. Ce nouveau secteur permet ainsi de limiter les émissions de GES. De plus, la présence de liaisons douce entre le secteur et le bourg permet de limiter les déplacements motorisés.</p> | <p><i>Impact nul</i></p> |
| <p>Consommation d'énergie</p> | <p>La construction de 6 logements va indéniablement impacter la consommation d'énergie (augmentation de la demande énergétique (chauffage, éclairage...), consommation en énergies fossiles due aux déplacements...). Néanmoins, Plogonnec s'inscrit dans un aménagement du territoire durable (<i>cf. Rubrique 4.2.3 du formulaire de saisine de la MRAE</i>). Les impacts négatifs sont ainsi compensés par les économies de foncier et la possibilité de mieux orienter les constructions pour une gestion optimale de l'énergie.</p> | <p><i>Impact très faible</i></p> |





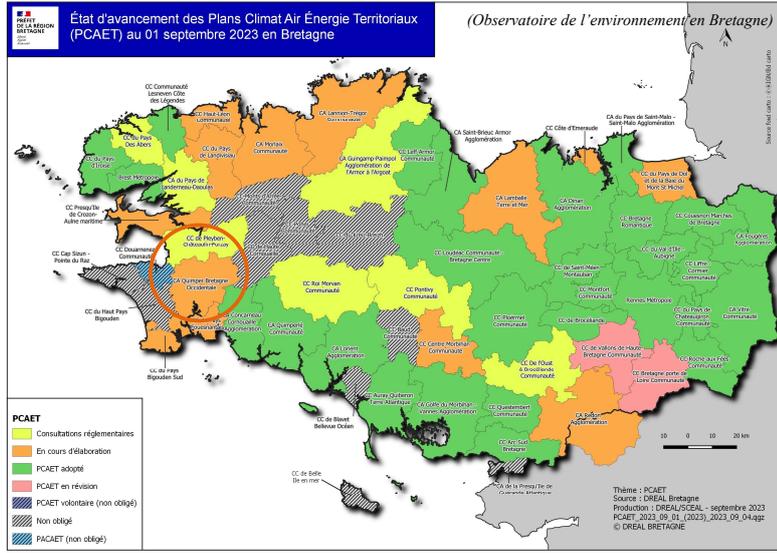
| | | |
|---|--|----------------------|
| Changement climatique | <p>Le secteur concerné ne croise pas de milieux naturels à forts enjeux écologiques (zones humides, réservoirs bocagers, milieux naturels remarquables, etc.). Par la préservation de leurs services écosystémiques (rétention/infiltration des eaux pluviales...), le projet tend donc vers une atténuation du réchauffement climatique et de ses conséquences.</p> <p>Aussi, la situation de la zone au sein du tissu urbanisé du bourg permet de limiter les déplacements motorisés au profit de modes actifs de déplacement, favorisés également par la présence et la création à venir de liaisons douces piétonnes et cyclables.</p> | <i>Impact faible</i> |
| Incidences prévisibles notables liées au présent point de modification | | |
| <p>La densification du secteur de la Venelle des Hortensias a pour effet de conforter le caractère urbanisé dans lequel il se situe, à savoir, en limite du tissu ancien du bourg de la commune. Ainsi, l'urbanisation n'aura que très peu de conséquences sur les milieux faunistiques et floristiques du territoire.</p> <p>Concernant l'intégration architecturale et urbaine, une attention devra être portée quant à la covisibilité avec l'église Saint-Thurien. L'avis conforme de l'ABF sera requis pour toute demande d'autorisation d'urbanisme.</p> <p>L'urbanisation projetée sur le secteur Venelle des Hortensias à Plogonnec ne sera pas de nature à créer des incidences notables sur l'environnement et le paysage, et ne saurait soumettre les personnes et les biens à de nouveaux risques.</p> | | |

| Point de modification n°4 : Création d'un emplacement réservé Secteur ZAE Bouteffelec Nord | | |
|---|---|---------------------------|
| Zonage et vocation proposé dans le cadre de la modification du PLU | | |
| Ui : Zone urbaine destinée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux + délimitation d'un emplacement réservé | | |
| Zonage du document en vigueur | | |
| Ui : Zone urbaine destinée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux | | |
| Objectif recherché | | |
| La ZAE de Bouteffelec disposant encore de surfaces non bâties et donc disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises. Ainsi, en lien avec l'OAP créée sur le secteur (<i>cf. point de modification n°2</i>), la collectivité souhaite favoriser l'accès à la parcelle AC n°112 en créant un emplacement réservé. | | |
| Contexte écologique et enjeux in situ | | |
| Occupation du sol et consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers | <p>Le secteur est occupé par l'accès goudronné de l'entreprise Douérin, située au Sud.</p> <p>La zone étant située au sein d'un tissu déjà urbanisé, sur un sol déjà artificialisé, il n'est donc pas question de consommer des espaces NAF.</p> | |
| Situation par rapport à des zonages environnementaux règlementaires ou d'inventaire | <p>Aucun zonage n'est identifié sur le secteur.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 24 km au Nord depuis le centre-bourg. Il s'agit du Complexe du Menez Hom (FR5300014).</p> <p>La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 10 km au Nord-Ouest depuis le centre-bourg. Il s'agit de la Côte de Trefeuntec (530015125).</p> | <i>Impact nul</i> |
| Situation par rapport aux zones humides et au cours d'eau | <p>Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du périmètre du secteur.</p> <p>La zone humide et le cours d'eau les plus proches se trouvent à environ 280 m au Nord Est de la zone.</p> | |
| Situation par rapport à la Trame Verte et Bleue (TVB) | <p>Un corridor écologique est identifié non pas sur le secteur, mais au Nord de celui-ci, à 200 m. Il est lié au cours d'eau intermittent situé au Nord de la zone d'activités économiques.</p> <p>Par ailleurs, la RD63 constitue un élément fragmentant entre la zone à aménager et les autres corridors et réservoirs de biodiversité.</p> <p>Les impacts possibles sur la TVB seront donc très faibles.</p> | |
| Intérêt écologique de la zone – milieux naturels et biodiversité | <p>Milieu artificialisé, longé au Nord par un linéaire bocager servant de transition paysagère entre l'entreprise Douérin et le chemin d'accès à la maison individuelle.</p> <p>Peu d'intérêt écologique.</p> | <i>Impact très faible</i> |

| Contexte paysager et urbain | | |
|---|---|---|
| Localisation | Le secteur est localisé au Sud du centre-bourg de Plogonnec. Il est cerné par les entreprises de la ZAE Boutefeleg. Au Nord se trouve l'accès à la maison individuelle localisée au Nord-Est du secteur et en façade Est, une parcelle enherbée (AC n°112) à laquelle l'emplacement réservé créé permettra d'accéder. | <i>Impact positif</i> |
| Servitude des monuments historiques | <p>Le secteur est localisé au sein de deux périmètres de protection de monuments historiques.</p> <p>> L'église Saint-Thurien, avec les murs, l'arc et les portes du cimetière dans le bourg (classée par un arrêté du 28/10/1922).</p> <p>> Le tumulus de Kervolzet (inscrit par un arrêté du 25/01/1972).</p> <p>Néanmoins, le secteur est couvert par des linéaires bocagers et des constructions au Nord et au Sud. Son aménagement n'aura donc aucun impact.</p> |  <i>Impact nul</i> |
| Zones de présomption de prescription archéologique | Aucune zone délimitée sur le secteur. | <i>Impact nul</i> |
| Réseaux | | |
| Incidence sur l'eau potable | Sans objet pour le présent point de modification. | <i>Impact nul</i> |
| Incidence sur la gestion des eaux pluviales | Sans objet pour le présent point de modification. | <i>Impact nul</i> |
| Incidence sur l'assainissement | Sans objet pour le présent point de modification. | <i>Impact nul</i> |
| Risques, santé et nuisances | | |
| Présence de risques et nuisances | <p>Risque inondation : Nul.</p> <p>Aléa inondation par remontée de nappe : Moyenne.</p> <p>Risque mouvement de terrain : Nul.</p> <p>Risque retrait et gonflement des argiles : une partie du secteur, à l'Ouest, est concernée par un risque faible (cf. capture d'écran ci-dessous).</p> <p>Risque incendie : Nul.</p> <p>Risque sismique : Faible.</p> <p>Risque radon : Important.</p> <p>Nuisances : Aucune.</p> |  <i>Impact très faible</i> |
| Présence de sols pollués | <p>Le secteur n'est pas localisé sur des sites ou sols (potentiellement) pollués (BASOL) et ne concerne pas un ancien site industriel ou activité de services (BASIAS).</p> <p>L'établissement inscrit dans BASIAS le plus proche se situe à environ 348 m au Nord du secteur. Il s'agit d'un garage (atelier, mécanique et soudure) et d'une ancienne station-service.</p> | <i>Impact nul</i> |

Air, énergie et climat

PCAET CA Quimper Bretagne Occidentale – en cours d'élaboration



Impact nul

| | | |
|--|---|------------|
| Qualité de l'air et émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) | Sans objet pour le présent point de modification. | Impact nul |
| Consommation d'énergie | Sans objet pour le présent point de modification. | Impact nul |
| Changement climatique | Sans objet pour le présent point de modification. | Impact nul |

Incidences prévisibles notables liées au présent point de modification

La création de cet emplacement réservé prend place au sein d'un tissu urbanisé et déjà artificialisé, puisqu'une partie du secteur est déjà goudronnée pour l'accès à l'entreprise Douérin.

La création d'un emplacement réservé sur le secteur ZAE Bouteffelec Nord à Plogonnec ne sera pas de nature à créer des incidences notables sur l'environnement et le paysage, et ne saurait soumettre les personnes et les biens à de nouveaux risques.



Synthèse des incidences potentielles – conclusion

| POINT DE MODIFICATION | INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT |
|--|---|
| Point de modification n°1 : Délimitation d'une zone Uhb et élargissement du périmètre de diversité commerciale – Secteur de l'EHPAD | Très faibles |
| Point de modification n°2 : Création d'une OAP – Secteur ZAE Bouteffelec Nord | Très faibles |
| Point de modification n°3 : Création d'une OAP et délimitation d'une zone 1AUh – Secteur Venelle des Hortensias | Très faibles |
| Point de modification n°4 : Création d'un emplacement réservé – Secteur ZAE Bouteffelec Nord | Très faibles voire nulles |

Les incidences de la procédure de modification n°3 du PLU sur le site Natura 2000 sont jugées nulles.

L'urbanisation projetée au sein de ces secteurs déjà urbanisés n'est **pas de nature à créer des incidences notables sur l'environnement et le paysage, et ne saurait soumettre les personnes et les biens à de nouveaux risques.**

Aussi, les éléments présentés justifient de **l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale** dans le cadre de la présente procédure de modification n°3 du PLU de la commune de Plogonnec.